

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/04/2023  
Reçu en préfecture le 06/04/2023  
Publié le 20/04/2023  
ID : 974-249740101-20230406-2023\_021\_BC\_3-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 avril 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS AVRIL** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 2

**Secrétaire de séance :** Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_021\_BC\_3**  
*Annulation de la délibération du bureau communautaire n°2019-010-BC-9 du 4 mars 2019 portant sur la validation d'un projet immobilier d'entreprise et la conclusion d'une promesse de bail avec [REDACTED] BK 135 (ZAC Ecoparc)*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

Nombre de votants : 14

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
28 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
10/04/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023**

**AFFAIRE N°2023\_021\_BC\_3 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°2019-010-BC-9 DU 4 MARS 2019 PORTANT SUR LA VALIDATION D'UN PROJET IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET LA CONCLUSION D'UNE PROMESSE DE BAIL AVEC [REDACTED] BK 135 (ZAC ECOPARC)**

Le Président de séance expose :

**1/ Contexte**

Le 4 mars 2019, le Bureau Communautaire du Territoire de la Côte Ouest a décidé :

- De valider l'attribution de la parcelle BK 135 située dans la zone d'activité Ecoparc à Le Port, d'une superficie de 3 134 m<sup>2</sup>, à [REDACTED] et d'approuver la conclusion d'un bail à construction de 30 ans pour ladite société.

[REDACTED] a fait part au TCO de son intérêt de maintenir son projet de production de copeaux de bois et de sa demande de délai supplémentaire pour finaliser le projet le 26 juillet 2022. Ainsi, le TCO a accordé à [REDACTED] un délai d'un mois pour la transmission des pièces. Aucune pièce n'a été transmise dans le délai supplémentaire accordé par le TCO.

Le 12 décembre 2022, le TCO a adressé à la société un ultime courrier recommandé de mise en demeure de fournir les pièces dans un délai de 15 jours.

Malgré ces relances, [REDACTED] n'a pas transmis les pièces dans le délai donné.

Pour ces motifs tirés de l'absence de réponse de l'entreprise, il est proposé que la parcelle BK 135 ne soit plus attribuée à [REDACTED] et qu'aucun bail à construction ne soit donc rédigé pour cette société.

**2/ Annulation de la délibération N°2019-010-BC-9 du 4 mars 2019**

Il est demandé au Bureau Communautaire d'annuler la délibération N°2019-010-BC-9 du 4 mars 2019 et de valider la remise en commercialisation de la parcelle BK 135.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 14/03/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 09/03/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- ANNULER la délibération N°2019-010-BC-9 du 4 mars 2019 portant sur la validation d'un projet immobilier d'entreprise avec [REDACTED] et la conclusion d'une promesse de bail à construction sur la parcelle BK 135 ;**

**- APPROUVER la remise en commercialisation de la parcelle BK 135 – Zac Environnement/ secteur Ecoparc - Le Port d'une superficie de 3 134 m<sup>2</sup>.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président